

Transports et Infrastructure

Rapport annuel
2016–2017

Transports et Infrastructure
Rapport annuel 2016-2017

Province du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000, Fredericton (N.-B.) E3B 5H1 CANADA

www.gnb.ca

ISBN 978-1-4605-1748-2 (édition imprimée bilingue)
ISBN 978-1-4605-1749-9 (PDF: version française)

ISSN 2368-3457 (édition imprimée bilingue)
ISSN 2368-3473 (PDF: version française)

11520 | 2017.10 | imprimé au Nouveau-Brunswick

Lettres d'accompagnement

Du ministre à la Lieutenante-gouverneure
L'honorable Jocelyne Roy Vienneau
Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenante-gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère des Transports et de l'Infrastructure du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier du 1er avril 2016 au 31 mars 2017.

Le tout respectueusement soumis.



L'honorable Bill Fraser
Ministre

De la sous-ministre au ministre
L'honorable Bill Fraser
Ministre des Transports et de l'Infrastructure

Monsieur:

Je suis heureuse de vous soumettre le présent rapport annuel du ministère des Transports et de l'Infrastructure de la province du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier du 1er avril 2016 au 31 mars 2017.

Le tout respectueusement soumis.



Kelly Cain
Sous-ministre

Table des matières

Message du ministre	1
Message de la sous-ministre	2
Priorités stratégiques	3
Faits saillants	4
Mesures du rendement.	5
Survol des opérations du Ministère	12
Vue d'ensemble des divisions et faits saillants	13
Information financière	19
Résumé des activités de recrutement.	21
Résumé des projets de loi et des activités législatives	22
Résumé des activités liées aux langues officielles	23
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général	24
Rapport sur la <i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i>	24

Message du ministre

La priorité du ministère des Transports et de l'Infrastructure de la province du Nouveau-Brunswick est d'assurer la sûreté et la sécurité des Néo-Brunswickois grâce à l'infrastructure de transport et de bâtiments de notre province. Les professionnels à l'œuvre au Ministère prennent cette responsabilité très sérieusement et s'engagent à construire et à assurer l'entretien de routes, de ponts et de bâtiments sécuritaires et viables.

Les investissements stratégiques constituent une clé pour l'entretien de notre infrastructure publique, et favorisent un environnement propice à la croissance économique, à la création d'emploi et aux investissements du secteur privé. Cette démarche est conforme au *Plan de croissance économique du Nouveau-Brunswick*, le cadre de travail du gouvernement provincial visant à faire progresser l'économie. Une infrastructure sécuritaire et viable favorise aussi la qualité de vie tout en encourageant un accroissement du commerce et des déplacements.

Le ministère des Transports et de l'Infrastructure continue d'avoir recours aux principes de gestion des actifs pour prendre des décisions fondées sur des données probantes lorsque vient le temps d'apporter les améliorations et l'entretien nécessaires à notre infrastructure de transport et de bâtiments. Ces principes nous permettent de réaliser les bons investissements au bon moment.

Nous continuons aussi de suivre les recommandations de la révision stratégique des programmes. Nous entreprenons un remaniement des services et du personnel qui nous permettra de mener plus efficacement nos opérations.

Le ministère des Transports et de l'Infrastructure continue de se concentrer sur la prestation efficace d'un service d'excellence à la population du Nouveau-Brunswick, maintenant et pour les années à venir.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bill Fraser', with a long, sweeping underline.

L'honorable Bill Fraser
Ministre des Transports et de l'Infrastructure

Message de la sous-ministre

Au cours de l'exercice financier 2016-2017, le ministère des Transports et de l'Infrastructure a poursuivi ses efforts visant à devenir une organisation axée sur le rendement. Les recommandations de la révision stratégique des programmes – l'amélioration des processus d'externalisation, une externalisation sélective, l'amélioration des processus et la rationalisation de l'utilisation des ressources internes – continuent d'être mises en œuvre. Notre ministère maintient le cap vers ses objectifs en matière de remaniement.

Le processus de remaniement permet au Ministère de mettre l'accent sur trois domaines clés de la prestation de services : l'entretien estival, l'entretien hivernal et la supervision des projets. En réorganisant le personnel et les services dans ces domaines, nous donnons à notre organisation une capacité accrue d'adaptation afin de mieux répondre aux besoins des Néo-Brunswickois.

J'aimerais souligner le fait que, tout en travaillant sur le remaniement organisationnel, notre personnel a aussi mené des fonctions opérationnelles liées à la réalisation de projets dans le cadre du budget d'immobilisations, qui a été amélioré afin de mettre à profit les fonds fédéraux. Les investissements dans notre infrastructure de transport et de bâtiments ont soutenu la poursuite de nos objectifs économiques, sociaux et environnementaux, tout en assurant la sûreté et la sécurité de la population du Nouveau-Brunswick de façon continue.

Le personnel dévoué du ministère des Transports et de l'Infrastructure continue de viser l'excellence dans tous les domaines de la prestation de services, et je les remercie de leur dévouement et de leur engagement à relever des défis et repérer des possibilités. C'est pour moi un honneur de travailler avec ce groupe de professionnels dévoués.



Kelly Cain
Sous-ministre

Priorités stratégiques

Gestion stratégique

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) utilise un système de gestion officielle qui met à profit les pratiques opérationnelles d'avant-garde en matière d'élaboration, de communication et de révision de la stratégie. Ce processus fournit à la fonction publique une méthodologie éprouvée pour mettre en œuvre la stratégie, accroître la responsabilisation et favoriser l'amélioration continue.

L'élaboration de la stratégie, au moyen du système de gestion officielle, fait fond sur la vision stratégique visant à faire progresser le Nouveau-Brunswick. Cette vision est ancrée dans les cinq domaines prioritaires suivants :

- 1. Emplois** – favoriser le meilleur contexte possible pour permettre aux Néo-Brunswickois de créer des emplois en mettant à profit les entreprises, les idées, l'esprit d'entreprise et le travail acharné. Nos efforts en matière de croissance seront orientés par le Plan de croissance économique du Nouveau-Brunswick, qui met l'accent sur le renforcement de la main-d'œuvre, l'accroissement de la capacité d'innovation, une plus grande souplesse au sein du gouvernement, la promotion des investissements privés et publics dans l'infrastructure stratégique et un accroissement des investissements en immobilisations du secteur privé.
- 2. Éducation** – Améliorer le domaine de l'éducation en suivant les deux plans sur dix ans, *Donnons à nos enfants une longueur d'avance* pour le secteur francophone et *Everyone at Their Best* pour le secteur anglophone, qui déterminent des objectifs pour le système d'éducation et d'apprentissage pour les jeunes enfants, et établissent des attentes claires quant aux normes et au rendement. Les domaines d'intérêt pour la première année sont : garantir que les enfants et autres apprenants acquièrent les compétences dont ils ont besoin pour réussir à l'école et dans la vie; améliorer la littératie et la numératie de tous les apprenants; travailler à rendre l'éducation postsecondaire plus accessible et abordable.
- 3. Familles** – Créer un Nouveau-Brunswick plus sain et plus fort en mettant l'accent sur sept domaines clés : améliorer l'accès aux soins primaires et de courte durée; promouvoir le mieux-être; soutenir les personnes atteintes de troubles de santé mentale; favoriser un vieillissement en santé et soutenir les aînés; faire progresser l'égalité des femmes; réduire la pauvreté; fournir un soutien aux personnes vivant avec un handicap.
- 4. Relations entre le gouvernement fédéral et les autochtones** – Établir des relations plus robustes avec les Premières Nations, renforcer nos actions concernant les changements climatiques et travailler avec le gouvernement fédéral afin de maximiser le financement fédéral, y compris en optimisant le financement des infrastructures et en faisant croître la main-d'œuvre par l'immigration.
- 5. Province intelligente** – Faire en sorte que les contribuables en aient davantage pour leur argent en transformant la culture du gouvernement grâce à l'élimination des chevauchements, adopter des innovations technologiques les plus modernes afin d'améliorer les services et réaliser des économies, et s'assurer que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a une main-d'œuvre avec les compétences, la formation, le soutien, le leadership et les environnements de travail nécessaires pour prospérer.

Faits saillants

Au cours de l'exercice 2016-2017, le ministère des Transports et de l'Infrastructure s'est concentré sur ses priorités stratégiques grâce aux initiatives suivantes :

- ♦ Le Ministère a principalement mis l'accent sur l'initiative de remaniement organisationnel au cours de cet exercice. Le remaniement a été annoncé en tant que résultat de la révision stratégique des programmes dans le budget 2016-2017. Il devrait permettre au Ministère d'atteindre des économies ciblées de 10,5 millions de dollars sur deux ans, tout en améliorant les services offerts par le Ministère au public.
- ♦ Le Ministère a établi des processus formels afin de gérer son plan pour accomplir ces objectifs. Le Ministère a élaboré des chartes de projet (y compris les mesures, les échéanciers et les produits livrables prévus) avec les gestionnaires de projet assignés à la direction et à la réalisation de mises à jour régulières pour le Comité de gestion des cadres supérieurs. Les hauts dirigeants du Ministère se sont réunis tous les trimestres pour recevoir des rapports de situation (y compris des mises à jour sur les finances), pour discuter des solutions possibles aux difficultés et pour repérer de nouvelles possibilités qui pourraient générer des économies et améliorer la prestation de services.
- ♦ Le Ministère a réalisé des économies de 6,6 millions de dollars et a activement suivi sa progression vers les économies ciblées pour 2017-2018. Le Ministère y est parvenu grâce à une gestion proactive et à un engagement solide face à ses obligations.
- ♦ La Division des édifices a eu recours à des appels d'offre plus compétitifs afin d'obtenir des prix plus bas pour des services architecturaux et d'ingénierie. Elle a également mis en œuvre de nouvelles lignes directrices pour standardiser et rajuster les nouveaux bâtiments du gouvernement du Nouveau-Brunswick.
- ♦ Le Ministère a achevé d'autres mesures qui ont contribué à une meilleure focalisation et une meilleure responsabilisation. Ces mesures comprennent la réduction du nombre de divisions de cinq à trois, la restructuration, le regroupement et le remaniement de plusieurs directions, ainsi que l'établissement d'une unité de gestion de la chaîne d'approvisionnement pour coordonner, regrouper et simplifier tous les éléments de l'approvisionnement du Ministère et de l'Agence de gestion des véhicules (AGV).

Mesures du rendement

Inspiré des priorités du gouvernement du Nouveau-Brunswick pour 2016-2018, un cadre de travail qui traduit la stratégie ministérielle en un ensemble d'objectifs et de mesures du rendement a été élaboré. Le Ministère continue de mesurer ses progrès par rapport aux objectifs.

Six mesures issues du tableau de bord équilibré du Ministère pour 2016-2017 sont mises en relief dans le présent rapport (voir le tableau ci-dessous).

Emplois	Mesures
Accroître les investissements privés et publics dans l'infrastructure économique stratégique.	Pourcentage de routes en mauvais état.
	Pourcentage des ponts considérés comme étant en mauvais état (Indice de l'état des ponts [IEP] < 60).
Optimiser le financement de l'infrastructure.	Pourcentage de respect des objectifs de la gestion des actifs pour les dépenses en immobilisations visant les routes en asphalte.
Gouvernement intelligent	Mesures
Équilibrer le budget.	Ratio des dépenses budgétées (ordinaires) et des dépenses réelles.
	Ratio des recettes budgétées et des recettes réelles.
	Le réajustement par le Ministère de ses économies ciblées pour 2016-2017.

Emplois

Objectif de la mesure

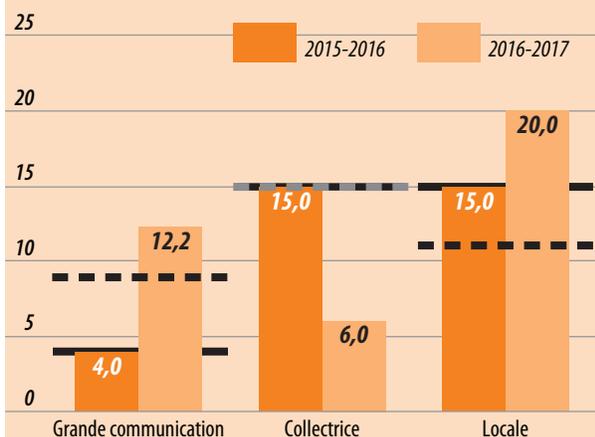
Accroître les investissements privés et publics dans l'infrastructure économique stratégique.

Mesure

Pourcentage de routes en mauvais état.

Description de la mesure

Le Ministère signale ainsi l'état des routes : bon, passable ou mauvais.



Rendement général

Pour les besoins du rapport, les résultats ont été ventilés afin de montrer le pourcentage des routes en mauvais état, selon chacun des types de route suivants et le total général.

Dans ce cas, un résultat réel inférieur (ou équivalent) à l'objectif pour l'exercice complet est souhaité.

Routes de grande communication :

— Référence : 4,0 %
- - - - - Cible : 9,0 %
Réal : 12,2 %

Route collectrice :

— Référence : 15,0 %
- - - - - Cible : 15,0 %
Réal : 6,0 %

Route locale :

— Référence : 15,0 %
- - - - - Cible : 11,0 %
Réal : 20,0 %

Raison d'être de cette mesure

Le pourcentage de routes en mauvais état représente une bonne mesure de l'amélioration compte tenu des répercussions des routes dans un tel état sur les automobilistes.

Quelles initiatives ou quels projets sont entrepris durant l'année sur laquelle porte le rapport afin d'atteindre le résultat visé?

Le budget d'immobilisations de 2016-2017 prévoyait des crédits de 98,5 millions de dollars pour la remise en état de chaussées revêtues d'asphalte et d'un enduit superficiel. Cela est inférieur au montant annuel requis sur dix ans prescrit dans le modèle de gestion des actifs pour remettre les routes en bon état. Le budget d'immobilisations de 2017-2018 revient à peu près au niveau recommandé de 130 millions de dollars pour la remise en état de chaussées.

Note : Comparaison avec le rapport de l'année dernière

Les méthodes utilisées pour calculer l'état des routes s'améliorent constamment grâce à l'intégration d'une base de données plus exhaustive. Les procédures utilisées auparavant pour effectuer cette analyse comportaient un écart de deux ans dans les données. Cela nécessitait une manipulation manuelle – ce processus a maintenant été automatisé. On prévoit que les données et les méthodes utilisées pour effectuer cette analyse améliorent l'exactitude des résultats avec l'ajout d'un nouvel instrument de collecte de données.

Emplois

Objectif de la mesure

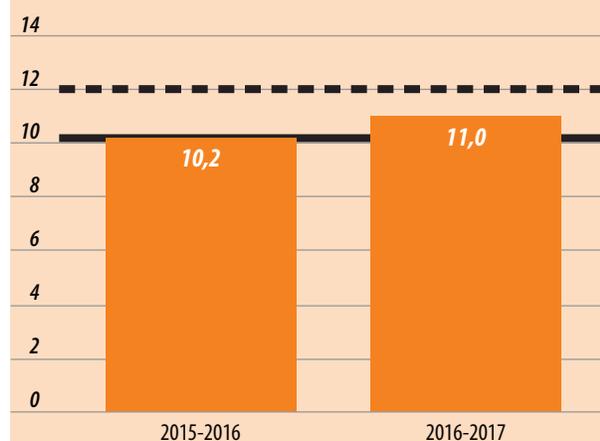
Accroître les investissements privés et publics dans l'infrastructure économique stratégique.

Mesure

Pourcentage des ponts considérés comme étant en mauvais état (Indice de l'état des ponts [IEP] < 60).

Description de la mesure

L'IEP est une évaluation de l'état d'un pont fondé sur l'état de tous les éléments de la structure. Il ne sert pas à évaluer la sécurité d'un pont.



Rendement général

Le Ministère a dépassé le niveau ciblé.

Dans ce cas, un résultat réel inférieur (ou équivalent) à l'objectif pour l'exercice complet est souhaité.

— Référence : 10,2 %
- - - - - Cible : 12,0 %
Réal : 11,0 %

Raison d'être de cette mesure

Cette mesure donne de l'information sur l'état des ponts provinciaux et sur l'efficacité des programmes de remplacement et de remise en état des ponts.

Quelles initiatives ou quels projets sont entrepris durant l'année sur laquelle porte le rapport afin d'atteindre le résultat visé?

Le Ministère a continué de travailler sur des projets majeurs comme le projet d'élargissement à quatre voies de la route 11, le boulevard Harrisville, le pont de la rivière Pokemouche, le pont de la rivière Little River et le pont de la rivière Gaspereau. Les changements climatiques ont entraîné des événements météorologiques plus fréquents et violents, y compris des tempêtes et des inondations. Le Ministère a continué de réparer les dégâts aux ponceaux causés par la tempête de septembre 2015, ce qui comprend le remplacement des ponceaux no 1 de Steward Brook et no 3 de Paisley Brook, ainsi que de plusieurs ponceaux sur la route 7. Le Ministère a aussi collaboré étroitement avec Canadien National (CN) pour remplacer un ponceau le long de la route 106 à Breau Creek qui menaçait le service ferroviaire vers la Nouvelle-Écosse. Il a également travaillé sur de nouvelles conceptions de ponts, coordonné des contrats de ponts et de ponceaux dans tous les districts de la province et remis en état des structures existantes.

Le Ministère mène des inspections des ponts désignés selon un cycle de un, deux ou quatre ans. Bien que des travaux sur les ponts soient prévus chaque année, le réseau continue de vieillir et les résultats des inspections de certains ponts les amènent dans la catégorie « en mauvais état ». Bien qu'il soit important de trouver un équilibre entre la croissance économique et l'entretien continu des biens existants, il faut noter que le budget d'immobilisations attribué à la construction de nouveaux ponts réduit le financement disponible pour l'entretien et la remise en état des ponts existants.

Emplois

Objectif de la mesure

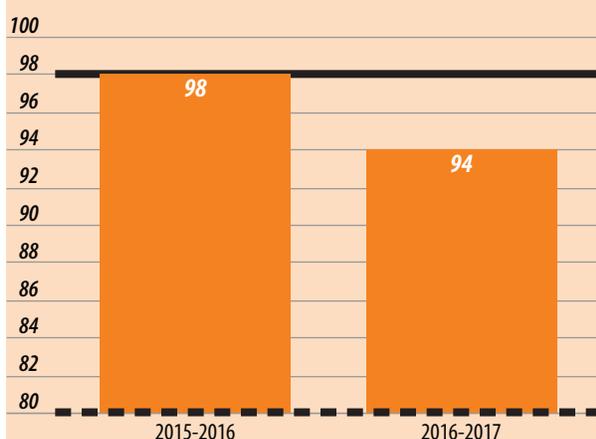
Optimiser le financement de l'infrastructure.

Mesure

Pourcentage de respect des objectifs de la gestion des actifs pour les dépenses en immobilisations visant les routes en asphalte.

Description de la mesure

Cette mesure est importante, puisque des niveaux élevés de conformité au plan de gestion des actifs permettent de maintenir les dépenses de remise en état au niveau minimal pendant la durée de vie de l'actif.



Rendement général

Les dépenses en immobilisations visant les routes en asphalte étaient conformes dans une proportion de 94 % au plan de gestion des actifs (soit 14 % de plus que la cible pour l'exercice complet).

Dans ce cas, un résultat réel supérieur (ou équivalent) à l'objectif pour l'exercice complet est souhaité.

— Référence : 98 %
- - - - - Cible : 80 %
Réal : 94 %

Raison d'être de cette mesure

La gestion des actifs détermine le degré de détérioration de l'actif avec le temps et le bon moment pour intervenir (remise en état) afin d'éviter une reconstruction coûteuse. Lorsque les routes sont traitées au bon moment, les coûts de remise en état sont moindres et il est possible d'effectuer des travaux sur un plus grand nombre de routes tout en réalisant des niveaux de performance plus élevés (c'est-à-dire bon, passable, mauvais)¹.

Quelles initiatives ou quels projets sont entrepris durant l'année sur laquelle porte le rapport afin d'atteindre le résultat visé?

La Gestion des actifs a affecté 94,5 millions de dollars à la remise en état de chaussées. Conformément au plan de gestion des actifs, les travaux comprenaient des réparations mineures et majeures et des travaux de reconstruction, qui ont été exécutés à l'égard de diverses classes de route, dont des routes collectrices, locales et de grande communication.

Si on effectue des traitements de surface mineurs avant que des réparations plus coûteuses soient justifiées, les montants consacrés à la remise en état peuvent être affectés à d'autres secteurs nécessitant des travaux. D'après le modèle de gestion des actifs du Ministère, il faudra consentir 130 millions de dollars par année sur 10 ans pour remettre les routes dans un état acceptable et éliminer la dette d'infrastructure pour les revêtements. Comme les exigences de financement minimales ne sont pas respectées, la dette d'infrastructure augmentera et la durée de vie des actifs sera réduite. Le budget d'immobilisations de 2017-2018 revient à peu près au niveau recommandé pour la remise en état de chaussées.

¹ Bon : L'actif montre un peu de détérioration mais fonctionne toujours à un très haut niveau de rendement. Certaines activités de préservation sont envisageables.
Passable : L'actif s'est détérioré au point où la remise en état ou le remplacement seraient envisageables. Le rendement fonctionnel est encore acceptable.
Mauvais : L'actif est détérioré au point où une remise en état majeure ou le remplacement est nécessaire. Le rendement fonctionnel est inférieur aux niveaux acceptables

Gouvernement intelligent

Objectif de la mesure

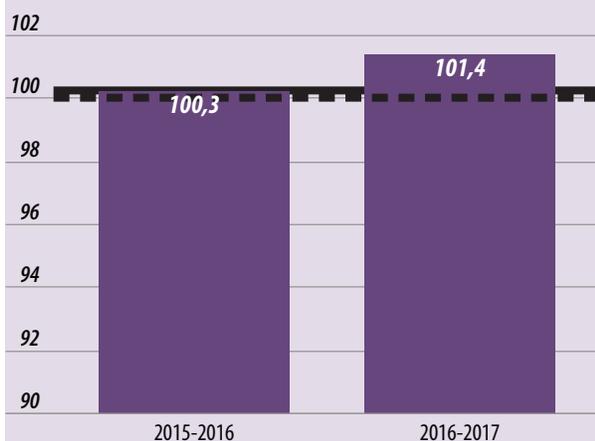
Équilibrer le budget.

Mesure

Ratio des dépenses budgétées (ordinaires²) et des dépenses réelles.

Description de la mesure

Cette mesure vise à maîtriser et à gérer les dépenses pour respecter le budget de l'exercice financier du Ministère.



Rendement général

Le ratio des dépenses réelles et des dépenses budgétées du Ministère était de 101,41 %.

Dans ce cas, un résultat réel inférieur (ou équivalent) à l'objectif pour l'exercice complet est souhaité.

— Référence : 100,3 %
- - - - - Cible : 100,0 %
Réal : 101,4 %

Raison d'être de cette mesure

Cet indicateur mesure la capacité du Ministère à gérer ses dépenses globales afin de respecter son budget. Le Ministère doit veiller à gérer ses dépenses en conformité avec le budget et être prêt à prendre des mesures correctrices si les dépenses projetées dépassent le budget durant l'année.

Quelles initiatives et quels projets sont entrepris durant l'année sur laquelle porte le rapport afin d'atteindre le résultat visé?

De nombreux projets ont contribué à réduire les dépenses ministérielles, entre autres le fait de se lancer dans une initiative d'amélioration des processus au sein du Ministère ainsi que de maintenir les pratiques d'une organisation axée sur le rendement. Toutefois, des dépenses dépassant celles prévues au budget, liées au programme d'entretien hivernal, ont neutralisé les économies d'efficacité, notamment des dépenses pour les tempêtes hivernales dépassant de 8 % le budget prévu. Mis à part ces tempêtes, un certain nombre de pluies verglaçantes et de tempêtes de verglas ont nécessité une utilisation du sel de voirie plus importante que prévu.

2 Les dépenses du Ministère sont divisées en deux catégories : les dépenses ordinaires et les dépenses en capital. La mesure du tableau de bord équilibré présentée dans ce rapport porte sur les efforts d'amélioration stratégique liés aux dépenses ordinaires budgétées, lesquelles ont trait aux coûts de fonctionnement associés aux programmes gouvernementaux

Gouvernement intelligent

Objectif de la mesure

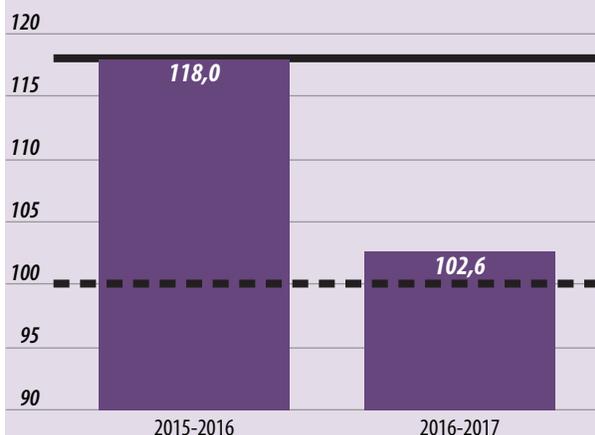
Équilibrer le budget.

Mesure

Ratio des recettes budgétées et des recettes réelles.

Description de la mesure

La mesure compare les recettes réelles avec les recettes budgétées, afin que le Ministère puisse accorder la priorité à l'optimisation des recettes.



Rendement général

Le ratio des recettes réelles et des recettes budgétées du Ministère était de 102,57 %.

Dans ce cas, un résultat réel supérieur (ou équivalent) à l'objectif pour l'exercice complet est souhaité.

— Référence : 118,0 %
- - - - - Cible : 100,0 %
Réal : 102,6 %

Raison d'être de cette mesure

Les recettes sont très importantes pour la situation financière du GNB. Des sources importantes de revenus pour le Ministère ont été obtenues par la vente de biens excédentaires, par la vente de permis spéciaux pour le déplacement de charges surdimensionnées ou en surpoids sur les routes provinciales et par la location de terrains. L'augmentation des recettes permet de compenser le déficit du GNB. Cette mesure aide le Ministère à rester à l'affût des possibilités de production de recettes.

Quelles initiatives et quels projets sont entrepris durant l'année sur laquelle porte le rapport afin d'atteindre le résultat visé?

Les recettes réelles ont dépassé le budget cible du Ministère, et ce, principalement en raison de légères augmentations pour un certain nombre de sources de revenus.

Gouvernement intelligent

Objectif de la mesure

Équilibrer le budget.

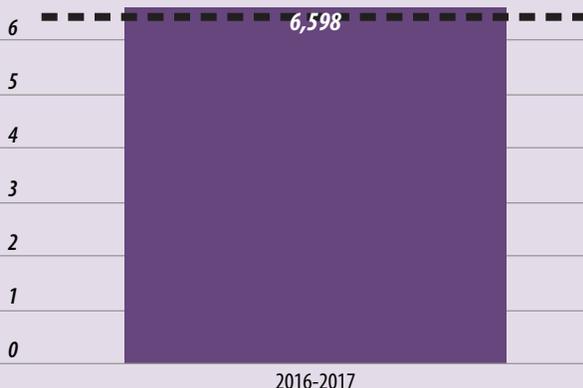
Mesure

Les économies ciblées pour 2016-2017 du Ministère.

Description de la mesure

Cette mesure compare les économies réelles aux économies ciblées afin d'aider le Ministère à atteindre l'objectif fiscal établi au cours de la révision stratégique des programmes.

7



Rendement général

Les économies réelles pour l'initiative de remaniement organisationnel du Ministère se chiffraient à 6,598 millions de dollars.

Dans ce cas, un résultat réel supérieur (ou équivalent) à l'objectif pour l'exercice complet est souhaité.

— Référence : s.o.
- - - - - Cible : 6,46 millions de dollars
Réal : 6,598 millions de dollars

Raison d'être de cette mesure

Le Ministère a annoncé son initiative de remaniement organisationnel en tant que résultat de la révision stratégique des programmes dans le budget 2016-2017. Le plan devrait permettre au Ministère d'atteindre des économies ciblées de 10,5 millions de dollars sur deux ans, tout en améliorant les services offerts par le Ministère au public.

Quelles initiatives et quels projets sont entrepris durant l'année sur laquelle porte le rapport afin d'atteindre le résultat visé?

Le Ministère a repéré un nombre considérable de possibilités d'amélioration du rendement et les a catégorisées comme initiatives de remaniement ou comme initiatives liées à l'approvisionnement.

Les possibilités concernant précisément le remaniement peuvent être résumées comme suit :

- le regroupement de plusieurs fonctions de types similaires afin de réduire la fragmentation et les chevauchements dans l'ensemble de l'organisation;
- le remaniement du personnel pour s'assurer que les responsabilités opérationnelles restent cohérentes avec les structures de rapport et de responsabilité;
- le recentrage des responsabilités des districts en ce qui a trait à l'entretien estival et hivernal.

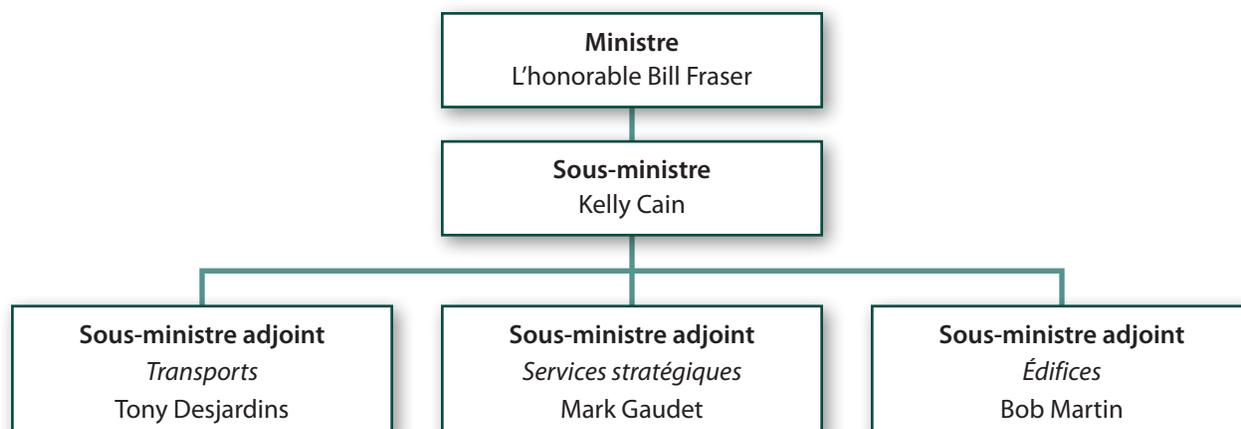
Les possibilités de réduction des dépenses d'approvisionnement peuvent être résumées comme suit :

- une gestion améliorée du sel et du sable;
- opter pour le crédit-bail ou l'achat d'équipement plutôt que pour la location à coût plus élevé;
- une gestion améliorée des pièces de véhicules;
- la planification ouverte et stratégique des appels d'offre afin d'encourager des soumissions plus compétitives et la planification des projets de construction de façon à réduire les coûts de construction;
- standardiser la conception des bâtiments et dimensionner la construction de nouveaux bâtiments afin d'optimiser les besoins en espace;
- établir des offres à commandes auprès des professionnels des services et des fabricants de matériaux de construction pour réduire le travail administratif et améliorer le temps de réponse.

Survol des opérations du Ministère

Le ministère des Transports et de l'Infrastructure planifie, conçoit, gère et entretient un vaste réseau qui comprend près de 19 000 kilomètres de routes reliées par plus de 3 228 ponts et 9 services de traversiers. Il se charge également des 370 bâtiments appartenant au gouvernement provincial et des 135 locaux loués par celui-ci, en plus de l'acquisition et de la cession de biens. La sûreté, la sécurité et la protection de l'environnement sont les principes fondamentaux qui guident tous les employés du Ministère dans l'exécution de leurs activités quotidiennes.

Organigramme des échelons supérieurs



Vue d'ensemble des divisions et faits saillants

Division des transports

La **Division des transports** fournit des services professionnels ayant trait à tous les aspects de la conception, de la construction et de l'entretien des ponts et des routes, y compris pour le programme estival et le programme hivernal d'entretien des routes, les techniques de la circulation, les opérations de la circulation, la signalisation commerciale et les systèmes de gestion du réseau routier. Elle veille aussi sur trois partenariats public-privé (PPP) et sur le service de traversier des îles Fundy. Les programmes de construction et d'entretien des ponts et des routes, l'exploitation du réseau de traversiers fluviaux ainsi que les services de réparation pour le parc de véhicules du gouvernement du Nouveau-Brunswick sont assurés par les districts régionaux.

La Division comprend la Direction de l'élaboration de projets et de la gestion des actifs, la Direction du tracé des routes, la Direction de la construction et la Direction des opérations.

La **Direction du tracé des routes** est responsable de la conception et des appels d'offres des projets de terrassement, d'asphaltage, de travaux municipaux, de travaux hydrauliques et d'ouvrages d'art dans le cadre du programme de construction du Ministère. La Direction fournit également une expertise technique et fait des recommandations au Ministère concernant les levés techniques et le génie environnemental, géotechnique, géologique et hydrotechnique pour la conception, la construction et l'entretien des routes et des ouvrages d'art (c'est-à-dire l'infrastructure du MTI). De plus, la Direction du tracé des routes fournit des applications d'ingénierie et un soutien technique à diverses directions et au personnel, réalise des analyses de contrôle de la qualité et d'assurance de la qualité de matériaux industriels (béton, granulats, sols et asphalte), détermine les besoins en matière de biens et assure un soutien documentaire pour le processus d'acquisition de biens ainsi que la recherche et le soutien techniques concernant les procédures et les matériaux liés à l'industrie du transport.

FAITS SAILLANTS

- ♦ Le Ministère a lancé des appels d'offre pour plus de 110 projets dans le cadre du programme d'immobilisations de 2016, y compris des contrats pour plus de 25 ponts et ponceaux, plus de 50 contrats d'asphaltage et 9 contrats de terrassement.
- ♦ Un véhicule aérien sans pilote Phantom 4 Pro Plus a été acquis pour réaliser des évaluations géotechniques et pour obtenir des photographies

orthographiques des sites étudiés. Ce véhicule permet une saisie des données plus efficace et moins coûteuse que les méthodes traditionnelles.

- ♦ Les travaux de conception ont été achevés sur plusieurs zones de projets, y compris pour la route 11 (la voie de contournement à Caraquet), et la conception se poursuit pour l'élargissement à quatre voies de la route 11 entre la route 15 et Shediac River et entre Shediac River et la rive sud de la Petite rivière Bouctouche.
- ♦ Des études d'impact sur l'environnement (EIE) ont été menées pour la voie de contournement de Glenwood à Miramichi ainsi que pour la route de liaison du sentier Fundy.
- ♦ La Direction a travaillé en de concert avec Canards Illimités Canada pour continuer deux projets de compensation des terres humides et a assumé la responsabilité pour 39 hectares de terres humides au nom du Ministère pour compenser pour l'incidence des travaux de construction et d'entretien sur les terres humides existantes.

La fonction de la **Direction de la construction** est de veiller à ce que les contrats de terrassement, d'asphaltage, d'ouvrages ainsi que les travaux de construction et de réfection des routes et des ponts provinciaux soient exécutés selon les plans, les devis et les méthodes acceptables de construction établies conformément aux techniques d'ingénierie actuelles. Pour réaliser cet objectif, la Direction offre des services de soutien en matière d'ingénierie, de finances, de gestion et d'administration pour le programme d'investissement pour les routes et les infrastructures provinciales, élabore des normes de contrôle de la qualité et s'assure de leur application uniforme.

FAITS SAILLANTS

- ♦ Ouverture de la voie de contournement de 13 kilomètres de Caraquet sur la route 11. Ce projet de quatre ans et de 48 millions de dollars a été conçu afin d'améliorer la sécurité routière et de diminuer la congestion routière à Caraquet.
- ♦ Des projets d'immobilisations majeurs de ponts ont été achevés, y compris le remplacement du pont de la rivière Benjamin (comté de Restigouche), le pont de la rivière Kouchibouguacis (Saint-Louis-de-Kent), le pont no 5 de la rivière Richibucto (comté de Kent), le pont de Rockwell Stream (comté de Sunbury) et le pont no 1 de Breau Creek (comté de Westmorland).

- ◆ Des projets majeurs de remise en état de ponts ont été achevés, y compris le passage inférieur de la rue Regent (Fredericton), le pont no 1 de la rivière Renous et le pont no 4 de la rivière Miramichi Sud-Ouest (Doaktown).
- ◆ La phase deux du projet majeur de remise en état du pont se poursuit au pont no 1 de la rivière Miramichi (pont Centennial), dans le cadre d'un projet d'amélioration de 88 millions de dollars en cours.
- ◆ Une section de la route 11 élargie à quatre voies a été ouverte entre Shediac River et la route 134, et les travaux du projet d'élargissement et de réaligement de l'échangeur des routes 11 et 15 se sont poursuivis.

La Direction de l'élaboration de projets et de la gestion des biens planifie et met en œuvre des projets routiers pour assurer la sécurité du public et soutenir le bien-être économique de la province. Cela comprend l'élaboration de plans fonctionnels qui comprennent des détails liés aux facteurs environnementaux, sociaux, techniques et économiques de l'aménagement routier, et l'émission de conseils techniques sur le maintien de l'état des actifs du Ministère, avec le soutien de systèmes de collecte de données et par la modélisation des actifs. De plus, la Direction établit des politiques sur le camionnage et des partenariats avec l'industrie, et délivre des permis spéciaux pour le transport de charges indivisibles de poids ou de dimensions excédentaires ainsi que pour des configurations particulières de véhicules sur le réseau routier du Nouveau-Brunswick.

FAITS SAILLANTS

- ◆ Au moyen des principes de gestion des actifs, le Ministère a remis en état plus de 700 kilomètres de routes dans le cadre du programme de pose d'un enduit superficiel et environ de 250 kilomètres de routes dans le cadre du programme d'asphaltage.
- ◆ La Direction a poursuivi l'élaboration et l'amélioration des modèles de gestion des actifs pour divers actifs, y compris des routes, pour la gestion de la végétation et pour les toits de bâtiments du gouvernement du Nouveau-Brunswick.
- ◆ La Direction a collaboré avec la Direction du tracé des routes et l'industrie pour accorder la priorité aux réparations sur des couloirs de ressources stratégiques afin de soutenir le développement économique.
- ◆ Un partenariat a été établi avec Service Nouveau-Brunswick afin de mettre en œuvre la première phase d'un système en ligne de libre-service pour les permis standards.

La fonction de la Direction des opérations est de fournir une expertise technique et d'ingénierie en techniques de la circulation, en questions environnementales, et

concernant l'administration des programmes provinciaux d'entretien des routes, des ponts, des traversiers, des bâtiments et des dépotoirs. Ses tâches consistent notamment à établir des normes, à surveiller le rendement des travaux et à faire la meilleure utilisation possible du budget d'entretien de la province.

FAITS SAILLANTS

- ◆ Le service de traversier des îles Deer a été amélioré par la mise en service de l'Abnaki II, un nouveau traversier d'une capacité de 24 voitures.
- ◆ La Direction a donné suite aux recommandations issues de l'examen par un tiers des opérations du programme de traversiers côtiers et, par conséquent, la fiabilité des services s'est améliorée.
- ◆ Trois traversiers fluviaux ont été remis en état, soit le Peninsula Princess, le Henry Nase et le Woolastook afin de respecter les obligations du Ministère aux termes de la Loi sur la marine marchande du Canada.
- ◆ Dans le but de respecter un engagement du gouvernement du Nouveau-Brunswick, le Ministère a adopté une démarche plus stratégique quant à la planification de la réparation des nids-de-poule en estimant le nombre de ces nids-de-poule pouvant être réparés en fonction de la quantité d'asphalte et en établissant l'ordre de priorité en fonction de la gravité de chacun (sécurité), du débit de circulation et de la catégorie de route. Plus de 420 000 nids-de-poule ont été réparés dans le cadre du programme d'entretien estival.
- ◆ La Direction a procédé au marquage de 8 000 kilomètres de routes.
- ◆ La Direction a donné suite à un engagement du gouvernement du Nouveau-Brunswick en augmentant l'investissement dans le programme de gestion de la végétation pour le porter à 4,1 millions de dollars et a débroussaillé 2 300 kilomètres de routes afin d'améliorer la visibilité et la sécurité.
- ◆ La Division a mis au point une stratégie pour coordonner la fermeture de la route 2 entre Sackville et la frontière de la Nouvelle-Écosse en raison des conditions météorologiques.
- ◆ Des systèmes spécialisés de pales de chasse-neige (lames mobiles) ont été installés sur plus de 100 chasse-neiges. La technologie de lames mobiles permet de tracer les contours de la coupe transversale de la route, ce qui fournit une plus grande efficacité pour enlever la neige de la route, entraînant une réduction de l'utilisation de sel ou de sable et de la fréquence de déneigement.
- ◆ Un examen des inventaires de sable d'hiver a permis de repérer la possibilité d'ajuster les inventaires de sable dans toute la province afin de réduire les coûts du programme de gestion du sable.

Division des services stratégiques

La **Division des services stratégiques** joue un rôle de leadership, de gestion et de soutien en ce qui a trait aux services de technologie de l'information (TI), de ressources humaines,³ de gestion du rendement et d'amélioration des processus. De plus, elle fournit des services de gestion du parc de véhicules pour le gouvernement du Nouveau-Brunswick, ainsi que des services d'acquisition et d'aliénation de biens pour les routes et les bâtiments.

La Division comprend la Direction de l'excellence du rendement, la Direction des politiques et affaires législatives, la Direction de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la Direction de la gestion de l'information et de la technologie, la Direction des services immobiliers et l'Agence de gestion des véhicules (AGV).⁴ Avant le 1er octobre 2016, elle comprenait la Direction des ressources humaines.⁵

La **Direction de l'excellence du rendement** a pour mandat de promouvoir une culture de l'amélioration continue partout dans le Ministère et d'encourager le personnel à participer à des améliorations de processus et de la productivité grâce à l'adoption du système de gestion officielle du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

FAITS SAILLANTS

- ♦ La Direction a mené l'initiative de remaniement organisationnel, qui constituait l'une de ses priorités majeures. Cette initiative a permis au Ministère de dépasser les 6,46 millions de dollars d'économies ciblées pour 2016-2017.
- ♦ La Direction a réussi à dépasser les économies ciblées d'amélioration continue de 875 000 dollars pour le ministère, convenues en collaboration avec le Bureau de la gestion stratégique.
- ♦ La Direction a lancé un programme pour réorganiser la gestion quotidienne au Ministère en utilisant des tableaux visuels. La mise en œuvre du programme a été effectuée pour les directions de l'excellence du rendement et des opérations, et les travaux sont bien avancés pour l'équipe de la haute direction.

La **Direction de la gestion de l'information et de la technologie** soutient les clients du Ministère dans l'atteinte de leurs objectifs opérationnels en leur fournissant les outils de technologie de l'information appropriés.

FAITS SAILLANTS :

- ♦ La Direction a poursuivi la modernisation de l'infrastructure réseau du Ministère en mettant à niveau le câblage et l'équipement des emplacements ciblés pour la deuxième année d'un plan de modernisation sur trois ans.
- ♦ La Division a entrepris la conception et l'élaboration de processus pour recevoir les rapports d'accident par voie électronique et automatiser leur téléchargement dans le système de déclaration d'accident du Ministère.
- ♦ La Division a élaboré conjointement avec la Direction de l'élaboration de projets et de la gestion des biens une demande de propositions pour un nouvel instrument de collecte de données sur les routes, y compris l'ensemble de l'instrumentation à bord et le matériel et les logiciels liés.

La **Direction des politiques et affaires législatives** joue un rôle de leadership et fournit des conseils en ce qui a trait au cadre politique et stratégique du Ministère, au financement du fédéral et aux initiatives stratégiques soutenant le mandat du Ministère. Elle coordonne et gère toutes les affaires législatives.

FAITS SAILLANTS :

- ♦ La Direction a traité 57 mémoires au Conseil exécutif à des fins d'orientation ou de décisions relativement à des ententes, à des politiques et à des opérations financières, a traité 99 demandes présentées en vertu de la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée et a coordonné les réponses à 704 lettres et courriels envoyés au sous-ministre, au ministre et au premier ministre.
- ♦ La Direction a apporté des commentaires pour aider à orienter la vision du fédéral en matière de transports, Transports 2030 et a participé à son élaboration, notamment en faisant de la promotion auprès du Conseil des ministres responsables des transports et de la sécurité routière et d'autres tables fédérales-provinciales-territoriales pour obtenir du financement fédéral afin de soutenir les aéroports du Réseau national d'aéroports, pour renforcer les services ferroviaires pour les marchandises et les passagers au Nouveau-Brunswick et pour obtenir plus de souplesse dans la programmation de l'infrastructure fédérale.
- ♦ La Direction a publié quatre numéros du bulletin d'information du Ministère, Connexions, pour tenir au courant les employés des événements importants et souligner les réalisations accomplies.

3 En date du 1er octobre 2016, la prestation des services de ressources humaines opérationnelles et transactionnelles a été transférée des ministères et des organismes de la partie 1 à Service Nouveau-Brunswick.

4 L'Agence de gestion des véhicules (AGV) est un organisme de service spécial qui relève du ministère des Transports et de l'Infrastructure. On peut trouver davantage de renseignements sur les activités de l'AGV dans son rapport annuel en ligne : <http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/mti/publications.html>

5 En date du 1er octobre 2016, les services de ressources humaines opérationnelles et transactionnelles ont été transférés des ministères et des organismes de la partie 1 à Service Nouveau-Brunswick

- ♦ *La Direction a continué de travailler en collaboration avec la Direction des services immobiliers pour simplifier la Loi sur les travaux publics afin de faciliter l'aliénation de propriétés de faible valeur. La Direction a aussi collaboré avec la Division des édifices pour mettre en œuvre les recommandations de la révision stratégique des programmes et du vérificateur général, à savoir que le Ministère devrait fonctionner comme unique propriétaire des espaces à bureaux du gouvernement du Nouveau-Brunswick.*
- ♦ *La Direction a reçu l'approbation de principe du fédéral pour les analyses de rentabilisation soumises pour neuf projets d'infrastructure de transport en vue de l'obtention d'un financement fédéral. Cela permettra au Ministère et au gouvernement du Nouveau-Brunswick d'obtenir jusqu'à environ 240 millions de dollars en financement fédéral d'infrastructure par l'intermédiaire du Nouveau Plan Chantiers Canada – Volet Infrastructures provinciales-territoriales.*
- ♦ *La Direction a élaboré et signé une entente de partenariat stratégique avec l'État du Maine et la General Services Agency des États-Unis avec pour objectifs de financer et de réaliser l'étude de faisabilité du pont international et du passage frontalier entre Edmundston et Madawaska. Cette étude devrait être essentiellement terminée d'ici le 31 décembre 2017.*

La Direction de la gestion de la chaîne d'approvisionnement administre les appels d'offre des projets d'immobilisations en conformité avec la *Loi sur les contrats de construction de la Couronne* et ses règlements connexes, prépare et administre l'exécution des contrats, fournit des directives au Ministère pour les questions ayant trait aux achats en vertu de la *Loi sur les achats publics* et fournit une orientation en ce qui a trait à la préparation des demandes de propositions.

FAITS SAILLANTS :

- ♦ *La Direction a élaboré un nouveau processus d'appel d'offre pour la location de diverses pièces de machinerie lourde. Ce processus a permis d'économiser de l'argent et a rendu l'attribution des contrats plus équitable, ouverte et transparente.*
- ♦ *La Direction a collaboré étroitement avec la Direction des opérations et Service Nouveau-Brunswick pour élaborer les spécifications de l'appel d'offre pour l'approvisionnement du sel de voirie.*

Le **Direction des services immobiliers** est responsable de fournir des services immobiliers au Ministère, à d'autres entités gouvernementales, y compris au provincial, au fédéral et au municipal, et au public. Ces services comprennent les résumés de titre, les arpentages de propriété, l'assertion relative à la valeur, l'acquisition de propriétés pour des projets de route et d'infrastructure et les négociations à cette fin, la gestion et l'aliénation de biens excédentaires, la commercialisation, les appels d'offre et la préparation de documents, et le traitement de réclamations contre le Ministère liées à des allégations d'accident routier de véhicule, de défektivité routière, de contamination de l'environnement et de dommages à des biens réels, ainsi que de réclamations liées à des expropriations de terrain pour la construction de routes. La Direction s'occupe également de la désaffectation de routes, de l'expropriation, de la désignation des travaux publics, de la gestion de corridors, y compris la délivrance de permis d'usage routier, de l'examen et de la recommandation de lotissements ruraux ainsi que de la détermination du statut des routes dans le respect des exigences législatives.

FAITS SAILLANTS :

- ♦ *Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne les modifications à la Loi sur les travaux publics, qui permettront de réaliser des économies, de générer des revenus et d'accélérer la vente de biens excédentaires.*
- ♦ *La Direction a révisé et mis à jour les normes minimales pour la construction de chemins et de rues, ce qui permettra d'accroître l'efficacité de l'entretien et du drainage.*
- ♦ *La Direction a mis en place une nouvelle structure de codage pour les biens excédentaires, ce qui entraînera un accroissement de l'efficacité.*
- ♦ *La Direction s'est départie d'un total de 147 biens, ce qui a généré des revenus de 3 978 722 dollars au total, et a permis d'éviter des coûts d'entretien et de remise en état.*

L'**Agence de gestion des véhicules (AGV)** a la mission d'offrir au gouvernement des services de gestion et d'entretien du parc de véhicules, d'une manière rentable et selon les normes établies, afin de permettre aux clients de fournir des services de qualité au public.

FAITS SAILLANTS :

- ♦ *L'AGV a continué de mettre en œuvre des mesures d'accroissement de l'efficacité indiquées par l'initiative de remaniement organisationnel, y compris une rationalisation des installations de réparation.*
- ♦ *L'AGV travaillera avec les ministères clients afin d'évaluer s'il y a lieu d'ajouter des véhicules électriques ou hybrides au parc de véhicules du GNB.*

La **Direction des ressources humaines** joue un rôle de leadership et de soutien au Ministère en ce qui a trait à la planification des ressources humaines, au recrutement, à la classification, aux relations professionnelles, aux relations avec les employés, à la formation, à la gestion du rendement, à la gestion du changement, au développement organisationnel, aux politiques de ressources humaines et à la mise en œuvre de programmes.

FAITS SAILLANTS :

- ♦ La Direction a examiné et mis en œuvre des mesures pour réduire la durée du cycle de recrutement grâce à un projet d'amélioration du processus de dotation.
- ♦ La Direction a collaboré étroitement avec la Direction de l'excellence du rendement pour mettre en œuvre les changements découlant de l'initiative de remaniement organisationnel.

Division des édifices

La **Division des édifices** est responsable de la construction et de l'entretien des bâtiments et des locaux loués du gouvernement du Nouveau-Brunswick, ainsi que de l'acquisition et de la vente de ses biens. La Division comprend la Direction de la conception et de la construction et la Direction de la gestion des installations.

La **Direction de la conception et de la construction** s'occupe des services de planification, de conception et de gestion des contrats pour tous les édifices gouvernementaux, comme les écoles, les hôpitaux et d'autres projets d'édifices. Avec l'aide de firmes privées de génie et d'architecture, une équipe multidisciplinaire de professionnels et de techniciens assure la prestation et la coordination de ces services. Elle gère aussi d'autres projets gouvernementaux, comme les projets financés conjointement par les gouvernements provincial et fédéral.

FAITS SAILLANTS :

- ♦ La Direction a conçu ou construit des projets majeurs d'immobilisations totalisant 125 millions de dollars, y compris des agrandissements majeurs pour l'Hôpital régional Chaleur et le Centre hospitalier universitaire Dr-Georges-L.-Dumont; sept nouvelles écoles; six mises à niveau de milieu de vie pour des écoles; six foyers de soins; un nouveau centre d'excellence à Campbellton; un nouveau centre des métiers au campus de Saint John du New Brunswick Community

College (NBCC); un nouveau bâtiment du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB) à Shippagan (agrandissement vers le campus de l'Université de Moncton); un agrandissement du CCNB à Grand Falls; le réaménagement de l'Édifice du Centenaire à Fredericton, qui comprend un nouveau palais de justice; et la conception d'un nouveau pont pour enjamber la rivière Petitcodiac, qui remplacera la structure existante.

- ♦ La Direction a géré plus de 1000 projets d'amélioration d'immobilisations, y compris la conception et la construction, ainsi que diverses études, y compris l'évaluation de bâtiment et la rétrofacturation, pour un total de 63 millions de dollars.
- ♦ La Direction a continué de promouvoir l'efficacité énergétique et d'appuyer le gouvernement du Nouveau-Brunswick dans l'atteinte de ses objectifs d'atténuation des changements climatiques en réalisant plus de 200 projets, notamment en investissant 2,5 millions de dollars dans l'éclairage écoénergétique dans les écoles, 3,6 millions de dollars dans des installations de chauffage à la biomasse et 7,3 millions de dollars dans la modernisation des systèmes énergétiques des bâtiments provinciaux.
- ♦ La Direction a contribué de façon importante aux objectifs du Ministère en matière d'économies grâce à la normalisation des conceptions de bâtiment et en dimensionnant les nouveaux bâtiments construits de façon optimale quant aux exigences en matière d'espace.

La **Direction de la gestion des installations** est responsable du fonctionnement des bâtiments du gouvernement du Nouveau-Brunswick, de la négociation et de l'administration des locations, de la gestion des risques et des inspections d'entretien des bâtiments. Elle fournit des services de soutien technique aux autres ministères, aux écoles et aux hôpitaux.

FAITS SAILLANT :

- ♦ La Direction poursuit la mise en œuvre d'un projet d'utilisation et d'optimisation des espaces à bureaux du gouvernement du Nouveau-Brunswick en se conformant aux politiques qui encouragent les efforts de rationalisation de l'espace et qui sont soutenues par des mesures de conception durable, ainsi que par la rétrocession de baux et en cédant des bâtiments gouvernementaux qui sont sous-utilisés ou considérés comme excédentaires aux besoins du gouvernement.

Direction des radiocommunications

La Direction des radiocommunications relève directement du sous-ministre. Son mandat est de fournir des communications, un soutien technique et des consultations sûres, fiables et économiques à tous les ministères et les organismes du Nouveau-Brunswick, ainsi qu'à la GRC.

FAITS SAILLANT :

- ♦ *La Direction a terminé la création du système de radiocommunications mobiles à ressources partagées du Nouveau-Brunswick. Un certain nombre de ministères ont commencé à effectuer la transition ou à migrer de leurs vieux systèmes vers le nouveau système radio voué à la sécurité publique, d'une utilité essentielle. Cette migration se poursuivra au cours de 2017-2018. Moncton et Fredericton ont rejoint le système et d'autres municipalités envisagent de faire de même, leurs systèmes radio étant en fin de vie. Ce système permettra à tous les gouvernements, à la sécurité publique et aux autres secteurs d'intervention d'urgence de communiquer par l'intermédiaire d'un unique système lors de situations d'urgence.*

La Direction des services des finances et de l'administration relève directement du sous-ministre. Elle fournit des services efficaces de budgétisation, de comptabilité, d'établissement de rapports financiers, de consultation, fournit des services généraux de travail de bureau et de soutien administratif, évalue et examine les contrôles internes du Ministère, et enquête et règle les réclamations concernant des dommages aux biens.

FAITS SAILLANTS :

- ♦ *La Direction a soutenu l'initiative de remaniement organisationnel et l'initiative d'amélioration des processus du Ministère par des conseils en matière de finance et de comptabilité et par une surveillance et la production de rapports en matière de finances.*
- ♦ *La Direction a soutenu le programme ordinaire et le grand programme d'immobilisations, y compris le Nouveau Fonds Chantiers Canada.*

Information financière

Dépenses par programme (en milliers de dollars)

Programme ordinaire	2016-2017 Budget principal	Transferts de crédits	2016-2017 Budget	2016-2017 Montants réels	Écarts plus/ (moins)
Administration	14 360,0	25,1	14 385,1	14 511,8	126,7
Politiques, planification et développement stratégique	1 709,0	11,6	1 720,6	1 740,7	20,1
Entretien	59 395,0	138,4	59 533,4	59 106,7	(426,7)
Entretien pendant l'hiver	69 069,0	133,6	69 202,6	75 418,9	6 216,3
Construction des ponts et des routes	1 628,0	215,9	1 843,9	1 579,7	(264,2)
Groupe des bâtiments	127 020,0	119,4	127 139,4	125 495,0	(1 644,4)
Société de voirie du Nouveau-Brunswick	19 719,0	0,0	19 719,0	19 882,1	163,1
Total - Compte brut ordinaire	292 900,0	644,0	293 544,0	297 734,9	4 190,9

Les dépenses ont été supérieures au budget en raison principalement de la rigueur de l'hiver.

Programme capital	2016-2017 Budget principal	2016-2017 Montants réels	Écarts plus/ (moins)
Ponts permanents	75 910,0	63 154,5	(12 755,5)
Routes permanentes	227 540,0	226 160,5	(1 379,5)
Programme d'amélioration des routes provinciales	25 000,0	24 858,2	(141,8)
Programme fédéral-provincial à frais partagés	48 860,0	48 732,8	(127,2)
Travaux publics et infrastructure	186 717,0	161 300,9	(25 416,1)
Agence de gestion des véhicules	14 000,0	14 467,5	467,5
Total	578 027,0	538 674,4	(39 352,6)

Les dépenses ont été moins élevées que prévu en raison principalement de changements au calendrier.

Compte à but spécial	2016-2017 Budget principal	2016-2017 Montants réels	Écarts plus/ (moins)
Résidence du lieutenant-gouverneur	50,0	-	(50,0)
Fonds pour l'aménagement des terres	2 300,0	2 762,2	462,2
Total	2 350,0	2 762,2	412,2

Agence de gestion des véhicules	2016-2017 Budget principal	2016-2017 Montants réels	Écarts plus/ (moins)
<i>Recettes</i>			
Rétrofacturation	89 061,0	78 419,2	(10 641,8)
Recettes provenant de la vente de véhicules et de matériel	700,0	597,7	(102,3)
Recettes globales	89 761,0	79 016,9	(10 744,1)
<i>Dépenses</i>			
Dépenses globales	78 291,0	73 202,4	(5 088,6)
Dépenses du compte de capital	14 000,0	14 467,5	467,5
Dépenses globales	92 291,0	87 669,9	(4 621,1)

Recettes et recouvrements (en milliers de dollars)

Recettes au compte ordinaire	2016-2017 Budget principal	2016-2017 Montants réels	Écarts plus/ (moins)
Produits de placements	883,0	225,1	(657,9)
Licences et permis	1 520,0	1 626,3	106,3
Vente de biens et services	5 363,0	6 006,3	643,3
Amendes et intérêts de pénalité	35,0	40,7	5,7
Recettes diverses	82,0	181,2	99,2
Subventions conditionnelles - Canada	26,0	32,5	6,5
Total – Recettes au compte ordinaire	7 909,0	8 112,1	203,1

Recouvrement au compte de capital	2016-2017 Budget principal	2016-2017 Montants réels	Écarts plus/ (moins)
Autres recouvrements	1 600,0	8 972,6	7 372,6
Recouvrements au compte de capital - Canada	14 390,0	13 604,1	(785,9)
Total – Recouvrements au compte de capital	15 990,0	22 576,7	6 586,7

Fonds pour l'aménagement des terres	2016-2017 Budget principal	2016-2017 Montants réels	Écarts plus/ (moins)
Recettes de provenance interne	46,0	329,0	283,0
Recouvrement au compte de capital – provenance interne	575,0	1 072,2	497,2
Total – Fonds pour l'aménagement des terres	621,0	1 401,2	780,2

Résumé des activités de recrutement

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le secrétaire du Conseil du Trésor délègue à chacun des administrateurs généraux les activités de dotation de leur ministère respectif. Vous trouverez ci-dessous un résumé des activités de dotation du ministère des Transports et de l'Infrastructure pour l'exercice 2016-2017.

Sommaire du personnel de types permanent et temporaire, à partir du 31 décembre		
Type d'employé	2016	2015
Permanent	1 572	1 560
Temporaire	161	229
Total	1 733	1 789

Le Ministère a annoncé 120 concours, soit 67 concours publics (externes) et 53 concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le Ministère a effectué des nominations au moyen d'autres démarches visant à déterminer le mérite, sans concours, soit :

Type de nomination	Description de la nomination	Article de la <i>Loi sur la Fonction publique</i>	Numéro
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être faite sans concours lorsqu'un poste requiert : – un degré élevé d'expertise et de formation, – un degré élevé de compétences techniques, – une reconnaissance à titre d'expert du domaine.	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Programme offrant aux Autochtones, aux personnes ayant un handicap et aux membres des minorités visibles l'égalité d'accès à des possibilités d'emploi, de formation et d'avancement.	16(1)(a)	0
Programme de gestion du talent au niveau ministériel	Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)(b)	2
Mutation latérale	Le processus de mutation du gouvernement du Nouveau-Brunswick facilite la mutation des employés de la partie i, 2 (conseils scolaires) et 3 (corporations hospitalières) de la fonction publique.	16(1) or 16(1)(c)	22
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)(d)(i)	0
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes CO-OP ou les apprentis peuvent être nommés à un poste de la fonction publique sans concours.	16(1)(d)(ii)	0

Conformément à l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, aucune plainte pour favoritisme allégué n'a été déposée auprès de l'administrateur général du ministère des Transports et de l'Infrastructure, et aucune plainte n'a été soumise à l'ombud.

Résumé des projets de loi et des activités législatives

No. du projet de loi	Nom de la loi	Date de la sanction royale	Résumé des changements
24	Partie d'un projet de loi omnibus pour la proclamation de la <i>Loi mettant en œuvre des initiatives de la révision stratégique des programmes</i> http://www1.gnb.ca/legis/bill/editform-f.asp?ID=1221&legi=58&num=0&page=	8 juillet 2016	Ce projet de loi vise à modifier la <i>Loi sur la voirie</i> afin de prolonger de 60 à 120 jours la période d'attestation d'exactitude après l'examen et l'étalonnage d'un dispositif de mesure de la masse des véhicules.

La liste des lois et règlements dont le Ministère était responsable en 2016-2017 est disponible ici : <http://laws.gnb.ca/fr/deplinks?subjectnumber=3>

Résumé des activités liées aux langues officielles

Introduction

Le Ministère a élaboré son plan d'action sur les langues officielles en 2015 et continuera de le réviser régulièrement, au besoin. Ce plan comprend des activités stratégiques pour chacun des quatre secteurs principaux d'activités indiqués dans le *Plan sur les langues officielles – Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale* publié par le gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Dans l'ensemble, les objectifs du plan d'action pour 2016-2017 ont été atteints. Les activités ministérielles associées aux quatre grands axes sont présentées ci-dessous.

Axe 1

Langue de service – Veiller à l'accès à un service de qualité égale en français ou en anglais, partout dans la province.

- Les profils linguistiques ont été mis à jour tout au long de l'année. Le mécanisme de suivi pour le renouvellement des certificats de langue seconde, mis en œuvre en 2016, a permis de garantir l'accès à des services de qualité, en anglais et en français, dans toute la province.
- Les renseignements sur la langue officielle de service sont transmis régulièrement au personnel et sont accessibles au besoin. Le site intranet du Ministère est tenu à jour et contient des ressources et des coordonnées pour ceux qui souhaiteraient obtenir un soutien supplémentaire.

Axe 2

Langue de travail – Un environnement et un climat qui encouragent tous les employés à l'utiliser la langue officielle de leur choix dans le milieu de travail.

- Le processus et le formulaire d'évaluation du rendement du Ministère mettent en évidence le droit de l'employé d'avoir une évaluation du rendement dans la langue de son choix.
- On tient les petites et les grandes réunions de façon à encourager l'utilisation des deux langues officielles. Les employés ont accès à un outil de travail, *Animer efficacement des réunions bilingues*, qui est accessible sur le site intranet du Ministère.
- Les employés du Ministère peuvent rédiger des documents dans la langue officielle de leur choix.
- Le site intranet du Ministère est tenu à jour et contient des ressources et des coordonnées afin d'encourager l'utilisation des deux langues officielles.

Axe 3

Promotion des langues officielles

- Le groupe de travail du plan d'action sur les langues officielles du Ministère se réunit tous les trimestres et voit à ce que les programmes et les politiques créés et instaurés tiennent compte des communautés de langues officielles de la province.
- Le Ministère s'assure que toute l'information reçue du Bureau du Conseil exécutif, comme le *Bulletin d'information sur les langues officielles*, ainsi que les modifications ou mises à jour des politiques sont communiquées aux employés dans les deux langues officielles.

Axe 4

Connaissance de la Loi sur les langues officielles et autres obligations

- Les politiques sur les langues officielles sont des composantes clés de l'orientation des employés. Le Ministère a mis tous les renseignements et les ressources à la disposition des employés et des gestionnaires.
- Le Ministère a créé des outils de suivi pour voir à ce que tous les nouveaux employés connaissent et comprennent à fond la *Loi sur les langues officielles* ainsi que ses règlements et politiques connexes.
- Les employés doivent lire les politiques sur la langue de service et la langue de travail chaque année, dans le cadre du processus d'évaluation annuelle du rendement.

Conclusion

Le Ministère a mené à bien la deuxième année de son nouveau plan d'action sur les langues officielles. Trente-quatre employés ont suivi les cours de langue seconde offerts par le gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général

Nom et année de la vérification y incluant un lien au document en ligne	Recommandations	
	Total	Adoptées*
Édifice du Centenaire (2015) http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2015V4/Chap3f.pdf (p.53)		
Gestion des immobilisations de l'Édifice du Centenaire	5	3
Questions découlant de la vérification des états financiers de la province (2014) http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2014V1/Agrepf.pdf (p. 105)		
Préparer et soumettre à l'examen du Bureau du contrôleur une évaluation annuelle des moins-values	1	1
Plan d'infrastructure à long terme (2013) http://www.gnb.ca/oag-bvg/2013v2/chap1f.pdf (p. 4)		
Élaborer et mettre en œuvre un plan d'infrastructure à long terme	8	8
Ponts provinciaux (2013) http://www.gnb.ca/oag-bvg/2013v2/chap3f.pdf (p. 91)		
Normes d'inspection, résultats, entretien et planification des immobilisations	8	8
Approche du moindre coût du cycle de vie à long terme	1	1
Information publique sur l'état des ponts et sur l'efficacité des activités d'inspection des ponts	3	3
Financement requis pour maintenir le niveau de service des ponts	1	1
Entretien des immobilisations routières (2012) http://www.gnb.ca/oag-bvg/2012v2/chap5f.pdf (p. 226)		
Détermination des besoins de réparations	8	8
Rapports sur le rendement	2	2

* Les recommandations « adoptées » comprennent des mesures qui ont été prises ou qui sont en voie de l'être. Pour ce qui est des recommandations qui n'ont pas été adoptées, on prévoit les mettre en œuvre à une date ultérieure.

Rapport sur la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*

Conformément au paragraphe 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, le chef administratif doit établir un rapport sur les divulgations d'actes répréhensibles qui ont été faites à un supérieur hiérarchique ou au fonctionnaire désigné de la subdivision des services publics dont il est responsable. Le ministère des Transports et de l'Infrastructure n'a reçu aucune divulgation d'actes répréhensibles au cours de l'exercice financier 2016-2017.